

MASTER

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles D612-33 à D612-36, D613-1 à D613-6, D613-11 et D613-12 relatifs aux diplômes nationaux ;
Vu le décret n°2013-756 du 19 août 2013 relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté ministériel du 2 octobre 2013 relatif à l'habilitation de l'UNIVERSITE REIMS CHAMPAGNE ARDENNE à délivrer des diplômes nationaux ;
Vu les pièces justificatives produites par M. MOHAMED AMINE LAZRAK, né le 7 mars 1990 à DIJON (021), en vue de son inscription au master ;
Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressé a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes prévu par les textes réglementaires ;
Le diplôme de **MASTER ARTS, LETTRES, LANGUES**, à finalité INDIFFÉRENCIÉE, Mention LETTRES, LANGUES ET CULTURES ETRANGERES, spécialité PHILOSOPHIE
mention assez bien

est délivré à **M. MOHAMED AMINE LAZRAK**
au titre de l'année universitaire 2014-2015, et confère le **grade de master**,
pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés.

Fait à Reims, le 18 décembre 2015

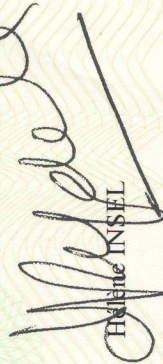
Le titulaire

Le Président de l'Université



Gilles BAILLAT

Le Recteur d'Académie,
Chancelier des universités


Hélène INSEL

N°01520140501MS

11875144